



Don Bosco Billard Nantes

25, Chemin de Bonneville

44300 NANTES

Tel : 02 28 23 57 92

Site internet : billarddb@free.fr

Halle des sports rue du Stade de la Noue

44300 Nantes

Mes chers amis,

Avec beaucoup de plaisir nous vous annonçons le retour du tournoi : « Parré'Quip » !
Nous avons trouvé une date qui nous l'espérons vous conviendra.

L'édition 2011 sera la 14^{ème} de ce tournoi fait en souvenir de Maurice Parré.

Convivial et sportif, il réunit pendant deux jours des joueurs de tous niveaux, venant de toute la Ligue des Pays de la Loire.

Tournoi Parré'Quip Don Bosco

Les 4 et 5 juin 2011

Inscriptions avant le 15 mai 2011

Vous recevrez par mail, fin mars début avril, les dossiers d'inscription.

Important : 14^{ème} édition, Optez pour :

- Jouer le tournoi moyennant 10 €/joueur, soit 30 € pour l'équipe.
- Restauration rapide assurée au club
- Dîner en toute convivialité avec nous le samedi soir pour 22 € !

Remplissez bien le bulletin d'inscription notifiant vos choix !

Pensez à réserver votre week-end ! et venez avec votre conjoint...

Espérant avoir le plaisir de vous compter parmi nous,
Bien amicalement.

Toute l'équipe du Don Bosco Billard Nantes

Règlement du Tournoi Parré'Quip 2011

Art. 1

Le Billard Don Bosco Nantes organise un tournoi par équipe de 3 joueurs à la partie libre sur billard de 2m80.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié à la Fédération Française de Billard pour la saison en cours.

Il se déroule sur 2 jours (week-end) :

- **Premier jour : poules éliminatoires (de 9h30 à 18h30)**
- **Deuxième jour : 1/4 de finales, 1/2 finales, et finale (de 9h00 à 19h00)**

Art. 2

Les engagements se font auprès du Club : Billard Don Bosco Nantes, accompagnés d'un droit d'inscription de 10 € par joueur, soit 30 € par équipe.

Seules seront retenues les 18 premières équipes inscrites ! Toutefois, souhaitant avoir le maximum de club, priorité sera donnée à l'équipe d'un club non encore représenté.

Art. 3

Le tournoi se déroule par **équipes de 3 joueurs, si possible du même club (tenue du club obligatoire)** réparties en 6 poules de 3 équipes. Maximum 3 équipes d'un même club.

Chaque poule est constituée conformément au règlement FFB en préservant les têtes de séries, c'est à dire les équipes ayant le plus de points à réaliser et en évitant (si possible) les rencontres de même club !

Sont qualifiés pour les quarts de finales les premiers de chaque poule + les 2 meilleurs seconds.

Les équipes seront départagées par :

- les points de matches
- le pourcentage de réussite du total des points de l'équipe

Art. 4

Il n'y a pas d'imposition quant aux catégories composant les équipes, les distances étant, bien sûr, différentes suivant le classement des joueurs.

Le but étant de participer, il est souhaitable de faire des équipes équilibrées (ex : R4, R2 et N2 ou R1, N2 et N1) et tout à fait interdit d'inscrire une équipe « choc » ex : R4, R4 et Master (ou N1) ! Mais il est possible de constituer une équipe : R4, R4 et R3 ! Tout le monde n'a pas de gros bras sous la main...

Les organisateurs du tournoi se réservent le droit d'intervenir sur la constitution d'une équipe !

Le classement pris en compte est celui de la saison 2010 - 2011

Avec les distances suivantes : moyenne sur 2.80 m

Master	200 GC	74 et +	R1	40 PC	4 - 7.99
N1	140 GC	28 - 73.99	R2/A	30 PC	3 - 3.99
N2	100 GC	15 - 27.99	R2/B	24 PC	2 - 2.99
N3/A	65 GC	10 - 14.99	R3	18 PC	1 - 1.99
N3/B	50 GC	6 - 9.99	R4	15 PC	0 - 0.99

Art. 5

Les rencontres se déroulent par **relais entre les 3 joueurs de l'équipe**, en commençant par le moins bien classé. Les catégories définissent le nombre total de points à effectuer.

Dès que le moins bien classé a réalisé son nombre de points, il passe la main au deuxième de son équipe (en gardant la position). Le joueur adverse passe également la main à son n°2. Celui-ci doit réaliser les points manquants au contrat du 1^{er} joueur puis ceux de son propre contrat. La règle est la même pour le troisième joueur.

Les parties se déroulent **sans reprise à partir des 1/4 de finale**.

Art. 6

Toutes autres dispositions non définies ci-dessus seront celles en vigueur dans le code sportif de la F.F.B.